de Lozère

Bouge les Lignes !

UNE ORDONNANCE GOUVERNEMENTALE CONTRE L'ACCESSIBILITE…

Comme l'ensemble du monde associatif, nous dénonçons l'ordonnance gouvernementale « *relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées* ». Cette ordonnance prévoit pour les ERP (Établissements Recevant du Public – écoles, mairies, commerces, cinémas, etc.) :

- **Le report de fait de la généralisation de l'accessibilité, prévue pour 2015 par la loi du 11 février 2005, de 3, 6 ou 9 ans, voire même plus, au moyen d'Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)**…
- La multiplication des motifs de dérogation et la réduction des contrôles.

Concernant les transports en commun (trains, bus, autocars), c'est encore pire :

- Les matériels ne seront accessibles que dans 10 ans ou plus, et ils ne seront commandés qu'en fonction des contraintes budgétaires…
- Les matériels accessibles seront affectés aux « lignes prioritaires » et seuls les « arrêts prioritaires » seront rendus accessibles.

Ne pas jeter sur la voie publique

CONTRE CETTE ORDONNANCE, POUR L'ACCESSIBILITĒ UNIVERSELLE !

Contre cette régression, nous demandons notamment :

- **La non-ratification ou le retrait de l'ordonnance gouvernementale et le respect des normes et du calendrier initialement prévus en 2005 pour généraliser l'accessibilité**.
- La généralisation de l'accessibilité des transports, y compris les trains, transports interurbains et métros anciens.
- **Améliorer les normes existantes pour aller vers la qualité d'usage pour tous au lieu du recul prévu**
- Des moyens d'évaluation sérieux pour l'examen des dossiers de dérogation
- Des mesures afin que les critères financiers et « prioritaires » ne soient pas des motifs de dérogation.

Informés de l'Appel national lancé par le Collectif *Pour une France accessible à tous* à manifester dans toutes les villes de France, nous écrivons et vous invitons à écrire au député et au sénateur de Lozère pour leur demander de voter contre la ratification de cette ordonnance.
Lettres ou mails sur notre site internet ci-dessous.

Conseil Départemental APF de Lozère, Immeuble Le Mazel, 35 rue du Collège, 48000 Mende

cd.48@apf.asso.fr

http://dd48.blogs.apf.asso.fr/ http://www.facebook.com/APFLozere

LA CRISE A BON DOS. LA CRISE N'EST PAS POUR TOUT LE MONDE

ET ELLE NE TOUCHE PAS TOUT LE MONDE DE LA MÊME FACON !

L'Espagne, le Portugal « en crise » eux aussi… ont pourtant fait de l'accessibilité universelle une de leurs priorités !!!

Ce 3 décembre est la Journée Internationale du Handicap

Depuis la première loi sur l'accessibilité, il y a 40 ans, trop peu de choses ont été réalisées...

40 ans c'est déjà trop, l'accessibilité c'est maintenant !

Pour nous, pour vous, pour les personnes âgées, pour les parents avec poussette, pour vos enfants…

Pour une accessibilité universelle, non à cette ordonnance !

APF Association des Paralysés de France — de Lozère — Bouge les Lignes !

Conseil Départemental APF de Lozère, Immeuble Le Mazel, 35 rue du Collège, 48000 Mende

Ne pas jeter sur la voie publique